TRANSFERT D'UN ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE

Pièces justificatives

POUR L'ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

En cas d'achat d'un fonds de commerce[1]

❑ 1 copie de l'acte d'achat portant mention de l'enregistrement[2] auprès des impôts **et**, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.

❑ 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

En cas de location-gérance ou gérance-mandat d'un fonds de commerce

❑ 1 copie du contrat de location-gérance ou de gérance-mandat portant mention de l'enregistrement auprès des impôts si le contrat est à durée indéterminée **et**, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.

❑ 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

En cas de donation ou de dévolution successorale d'un fonds de commerce

❑ En cas de donation : 1 copie de l'acte de donation **et**, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.

❑ En cas de dévolution successorale : 1 copie de l'acte de notoriété ou 1 copie de l'acte d'inventaire **et**, si l'acte ne comporte pas le droit au bail, 1 copie du justificatif du local.

AUTRES PIÈCES

En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le RCS

❑ En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalable[3] mise à jour.

[1] En cas d'attribution par voie de licitation ou de partage, remplacer l'acte d'achat par l'acte d'attribution (enregistrement auprès des impôts non obligatoire).
[2] Sauf si l'acte est établi par un notaire ; dans ce cas, l'enregistrement peut avoir lieu après la formalité au CFE.
[3] Consulter votre CFE